

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2018-05-0005

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 13 août 2018 à 19h30 au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : #2018-05-0005.

Nature et effets de la demande #2018-05-0005 :

Permettre la réduction de la marge de recul avant à 4.94 mètres pour l'agrandissement projeté, tel que montré au plan projet d'implantation numéro 2009-275A, produit par M. Claude Migué, arpenteur-géomètre et daté du 20 juin 2018. La norme actuelle pour un agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis permet une marge de recul avant à 7,6 mètres, tel que stipulé à l'article 19.2.5 al.1 par. f) du Règlement sur le zonage #264-2008.

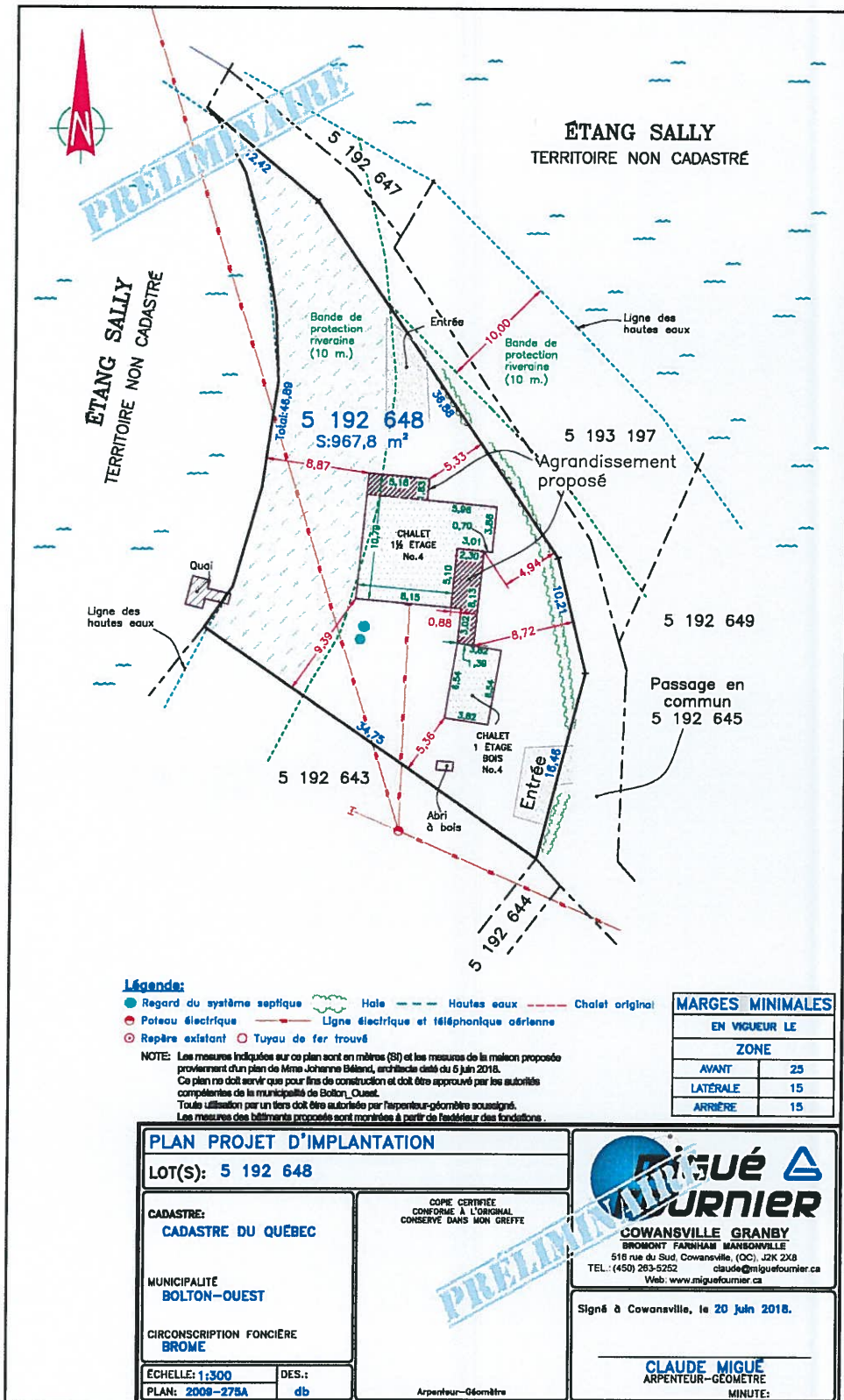
Identification du site concerné : L'emplacement visé par la présente demande est situé au 4, chemin Inglis à Bolton-Ouest, situé sur le lot numéro 5 192 648 du cadastre du Québec (matricule : 8804-08-7720).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Bolton-Ouest, ce 18 juillet 2018.



Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier



ÉTANG SALLY
TERRITOIRE NON CADASTRÉ

ÉTANG SALLY
TERRITOIRE NON CADASTRÉ

Bande de protection
riveraine
(10 m.)

Bande de protection
riveraine
(10 m.)

5 192 648
S:967,8 m²

5 193 197
Agrandissement
proposé

CHALET
1 1/2 ETAGE
No.4

CHALET
1 ETAGE
BOIS
No.4

Passage en
commun
5 192 645

Légende:

- Regard du système septique
- Poteau électrique
- Repère existant
- Tuyau de fer trouvé
- Holes
- Hautes eaux
- Chalet original
- Ligne électrique et téléphonique aérienne

NOTE: Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (M) et les mesures de la maison proposée proviennent d'un plan de M^{rs} Johanne Béland, architecte daté du 6 juin 2016.
Ce plan ne doit servir que pour fins de construction et doit être approuvé par les autorités compétentes de la municipalité de Bolton-Ouest.
Toute utilisation par un tiers doit être autorisée par l'arpenteur-géomètre soussigné.
Les mesures des bâtiments proposés sont montrées à partir de l'extérieur des fondations.

MARGES MINIMALES

EN VIGUEUR LE	
ZONE	
AVANT	25
LATÉRALE	15
ARRIÈRE	15

PLAN PROJET D'IMPLANTATION
LOT(S): 5 192 648

CADASTRE:
CADASTRE DU QUÉBEC

MUNICIPALITÉ
BOLTON-OUEST

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
BROME

ECHELLE: 1:300
PLAN: 2008-278A

DES.:
db

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL
CONSERVÉ DANS MON GREFFÉ

Arpenteur-Géomètre

Migué
URNIER

COWANSVILLE GRANBY
BROMONT FARNHAM MANSIONVILLE
518 rue du Sud, Cowansville, (QC), J2K 2X8
TEL.: (450) 263-5252 claude@miguefourmier.ca
Web: www.miguefourmier.ca

Signé à Cowansville, le **20 juin 2018**.

CLAUDE MIGUÉ
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
MINUTE: